

Cours de linguistique textuelle

3^{ème} année option linguistique

Introduction

L'enseignement de la linguistique a longtemps eu pour fondement l'étude de la morphosyntaxe qui est très importante pour la maîtrise des règles de grammaires. C'est la raison principale que pendant les années précédentes, les cours se sont focalisés sur la phonologie, la morphologie et la syntaxe, qui constituent, au fait, le noyau dur de la discipline ; sont pris en compte au-delà du système lui-même ; les produits de l'activité langagière. Cependant, au-delà de ce clivage traditionnel, on voit surgir des processus et stratégies que les locuteurs mettent en œuvre pour produire et échanger. Aujourd'hui, on assiste à une perspective qui dépasse le cadre de l'héritage saussurien, de la linguistique dite générale ou interne qui posait en son temps la nécessité de prendre pour « *unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour en elle-même* ».

Le langage est appréhendé sous l'angle d'une activité langagière qui vient se manifester sous forme d'un discours ou d'un texte. Le cadre de l'énoncé de la phrase apparaît dès lors trop étroit. Il faut donc procéder à l'élaboration d'outils méthodologiques susceptibles de rendre compte de segments plus larges que ceux analysés habituellement par la linguistique générale et les manuels de grammaires.

La linguistique textuelle s'y attache dès lors qu'elle s'interroge sur les relations interphrastiques, sur l'ordre des phrases dans un texte, sur les exigences ou les critères constitutifs d'une suite de phrases qui viennent fabriquer un texte.

Il se pose alors la question d'une compétence spécifique, d'une compétence textuelle, qui ne saurait être réductible à une compétence linguistique au sens strict du terme.

Chapitre I. Aperçu historique de la linguistique textuelle

La linguistique textuelle est considérée comme une discipline récente, contemporaine de l'analyse du discours, mentionnée au congrès mondial de la linguistique Française tenu à Paris en 2008. Mais le terme même de « *Linguistique textuelle* » remonte au milieu des années 1950 : il a été introduit pour la première fois par Eugeniu Coseriu et repris une dizaine d'années plus tard, en 1969, Harald Weinrich. Les textes de Coseriu et de Weinrich ne sont pas les seuls textes de référence en matière. Sans parler d'analyses de textes littéraires qui ont une histoire plus longue.

J. M. Adam (2010 a) mentionne quelques théories en langue française qui ont contribué au développement de la linguistique textuelle. On y trouve l'analyse structurale dans la sémiotique de R. Barthes (1964 – 1970), la praximatique de R. Lafont et F. Gardès-Madray (1976 – 1983), la stylistique de M. Riffaterre (1970), les travaux de Lita Lindquist dans les années (1980), qui ont rendu accessible la textanalyse allemande et, en outre, ont mis en avant l'aspect pragmatique, complément des dimensions structurales et sémantique. Les années 1980 sont également marquées par l'analyse contextuelle de textes de Teun A. Van Dijk. Les

années 1990 font apparaître la linguistique textuelle considérée comme une sorte de grammaire textuelle où prévalent les questions de textualité, l'étude de la structuration du texte (cohésion, cohérence, etc.).

En adoptant une perspective plus large, l'on peut trouver trois sources de l'intérêt porté à l'analyse de textes. Premièrement, c'est la rhétorique ancienne et l'apport incontournable des Grecs (Gorgias, Aristote) et des Romains (Quintilien, Cicéron), enrichi par la nouvelle rhétorique du XXème siècle (Parelman, Toulmin).

Deuxièmement, la prolifération des courants structuralistes en Europe a fait voir le jour, entre autres, à l'étude de la structure narrative formelle des contes merveilleux de V. Propp, à la narratologie (Greimas, Bremond, Todorov), à l'étude anthropologique (Lévy-Strauss), au fonctionnalisme pragois (Mathesius, Jakobson) et systémique de Halliday et Hassan (1976) ; ces travaux ont été suivis par des tentatives d'élaborer des grammaires textuelles et analyse de structures (Hartmann, Harveg, Petöfi, etc.).

Troisièmement, enfin, les études américaines : le distributionnalisme (Harris) et l'ethnométhodologie, discipline sociolinguistique basée sur des observations (Garfenkel, Hymes, Gumpers, Labov) et des interactions (Sacks, Schegloff, Jefferson), qui ne sont pas à négliger.

Pour terminer, on ne peut pas passer sous silence l'apport considérable de la pragmatique (Austin, Searle, grice), surtout au concept élargi du texte et à l'idée du discours, ni celui de l'anthropologie de Bakhtine et son dialogisme, bénéfique pour les analyses d'intertextualité et de polysémie.

Au-delà des considérations ayant trait à toutes ces écoles et courants de pensée à propos de la linguistique textuelle, l'on peut se résoudre à dire que la notion de texte commence à être traitée vers la fin des années 1970 et le début des années 1980. Le texte est un ensemble structuré et cohérent de phrases qui véhiculent un message dans une intention communicative. Un certain nombre de chercheurs ont commencé à s'intéresser à cette notion, comme Teun Van Dijk (1984), par exemple, à partir de l'étymologie « textus » (tissu), met en relief le caractère indissociable des notions de cohérence et de texte. En ayant recours à l'image du « tissé », Van Dijk explique, entre autres, que la cohérence d'un texte se trouve dans les liens qui se forment entre la microstructure (niveau des phrases) et la macrostructure (le thème développé d'une phrase à l'autre et qui forme un ensemble). La microstructure correspond plutôt à ce qu'on appelle la *cohésion*, alors que la macrostructure représente la *cohérence*.

Chapitre II. Autour de la linguistique textuelle

La linguistique textuelle se définit comme un domaine de recherche volontairement limitée. Elle se focalise sur la notion de texte qui est un objet que le lecteur ou le scripteur « sent » plus au moins, i.e. pressent confusément. La linguistique textuelle veut offrir des outils formels d'analyse d'un objet qui demande à être défini. Cependant, l'étude de cette discipline se présente sous forme d'une problématique complexe, mais entend mettre à l'épreuve des concepts éprouvés en linguistique générale.

Une définition de la linguistique textuelle est de concevoir le développement scientifique relativement récent comme discipline appliquant une méthode mise en place par la linguistique générale, à savoir la méthode structurale, à un objet plus large que celui que traité traditionnellement la linguistique, à savoir la phrase, un objet large ayant pour nom le texte. Une telle définition a le mérite de situer les problèmes rencontrés par la linguistique textuelle.

Ch. II. 1. Texte et phrase

Traditionnellement, la phrase est l'unité maximale d'analyse de la linguistique générale, de l'analyse grammaticale. D'ailleurs, il s'agit d'un point de vue généralement admis par les linguistes, tel qu'il est souligné par J. Lyons : « ...une phrase est une forme linguistique indépendante, qui n'est pas incluse en vertu d'une quelconque construction grammaticale dans une quelconque forme linguistique plus grande ».

En ce qui concerne E. Benveniste, la phrase peut être segmentée mais ne peut pas être intégrée dans une unité plus grande. Le projet d'une linguistique textuelle relèverait-il d'une gageure ? J. M. Adam souligne les difficultés de l'entreprise « *Bien que l'analyse du discours, inaugurée par Z. S. Harris en 1952, ait donné à la linguistique une orientation discursive, jusqu'à ces dernières années, cette célèbre remarque de Bakhtine a gardé toute sa validité* ».

La linguistique générale n'a jamais défriché la section dont devraient relever les grands ensembles verbaux : longs énoncés de la vie courante, discours, traités, romans, etc. Car, ces énoncés-là peuvent et doivent être définis et étudiés, eux aussi, de façon purement linguistique, comme des phénomènes du langage...

Que cherchent donc les spécialistes du texte dans une discipline où l'on déclare qu'on ignore tout objet au-delà de la phrase ? Quels arguments faire valoir, pour légitimer une continuité de la phrase au texte ?

Le premier argument est que nous parlons, écrivons, communiquons de l'information, en produisant non des phrases isolées, mais en inscrivant les phrases dans des entités plus larges, textuelles ou discursives. Tous les ouvrages consacrés à la linguistique textuelle s'attachent, dans leur introduction, à mettre en avant ce constat, et tirent les conséquences.

Le second argument procède du constat incontournable qui pose le texte comme une suite de phrases, qui reprend en cela la définition du discours de Harris. Comment admettre, à

partir de là, une mutation entre la phrase et le texte, une différence de nature entre la phrase et le texte ? La question a des implications théoriques que pratiques.

Le troisième argument, certains problèmes grammaticaux ne trouvent pas de solution dans le cadre étroit de la phrase. Par exemple, le pronom trouve bien souvent son antécédent dans la phrase qui précède celle où il est placé. Les grammaires (de la phrase) nous disent que le pronom permet d'éviter la répétition d'un même substantif dans un texte. C'est là une problématique qui trouvera une continuité naturelle dans la grammaire du texte (la coréférence comme outil de la cohésion).

Ch. II.2. Texte et discours

Il est utile de partir de la définition de Bakhtine de la compétence linguistique : Il constate tout d'abord que « *nous parlons par énoncés et non par propositions isolées et, encore moins, bien entendu, par mots isolés* » pour insister ensuite sur le fait qu'apprendre à parler, c'est apprendre à structurer des énoncés et que les genres du discours organisent notre parole de la même façon que l'organisent les formes grammaticales (syntaxiques). À travers la notion de genres du discours, ce qui avant tout souligné, c'est l'existence de pratiques discursives réglées.

Si tous nos énoncés disposent d'une forme type et relativement stable, de structuration d'un tout, c'est parce que nous avons appris, en même temps que notre langue maternelle, des formes types d'énoncés. Quels sont, au juste, ces genres et ces formes types d'énoncés ? Faut-il distinguer les textes des discours ? Bakhtine ne se pose pas ces questions et, développant une théorie de la compétence discursive, il ajoute : « *Le locuteur reçoit donc, outre les formes prescriptives de la langue comme (les composantes et les structures grammaticales), les formes non moins prescriptives pour lui de l'énoncé, i.e. les genres du discours pour une intelligence réciproque entre locuteurs. Ces derniers, sont aussi indispensables que les formes de langue. Les genres du discours, comparés aux formes de langue, sont beaucoup plus changeants, souples, mais, pour l'individu parlant, ils n'en ont pas moins une valeur normative ; ils lui sont donnés, ce n'est pas lui qui les crée. C'est pourquoi l'énoncé, dans sa singularité, en dépit de son individualité et de sa créativité, ne saurait être considéré comme une combinaison absolument libre des formes de langue* » (1984 : 287).

J. M. Adam fait état d'une distinction assez communément admise aujourd'hui entre discours qui serait le texte avec les conditions de production et le texte qui serait le discours sans conditions de production. En d'autres termes, « *un discours est un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles, mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institutions, lieu, temps)* ».

Le texte devient dès lors un objet abstrait et la définition proposée par Adam, à la suite de C. Fuchs et de D. Slatka, apparaît prendre le contre-pied de celle avancée par P. Charaudeau (les typologies du discours).

La linguistique textuelle doit-elle se contenter d'analyser les marques attestées au niveau de la chaîne textuelle ? Il est à noter qu'un texte et ses marques attestées au niveau de la chaîne textuelle ne se limitent pas à la fonction référentielle et n'ignore pas l'énonciation.

Ch. II.3. Texte et écrit

Il existe une différence entre le texte qui serait un produit scriptural canonique, qui aurait pour modèle exemplaire le texte littéraire, et le discours qui serait d'emblé oral. Il y a deux façons de traiter cette question :

La première consiste à introduire de la variété, de la pluralité dans les ordres de l'oral et de l'écrit. On peut se rapporter aux approches de l'écrit par Sophie Moirand et de Michel Dabène, à l'opposition établie par J. Peytard entre l'ordre oral et l'ordre scriptural. Les analyses ne se contentent pas d'une opposition naïve, strictement binaire où chaque ordre est posé dans sa complexité et son hétérogénéité. D'où l'idée d'un continuum entre les différentes productions orales ou scripturales, continuum balisé d'une part par l'écrit littéraire, d'autre part par l'oral spontané.

La seconde façon de poser l'écrit, consiste à mettre en retrait le vecteur, le canal (phonique ou graphique), à mettre en avant le rapport au langage, un mode d'énonciation. La dichotomie discours / histoire de Benveniste procède de cette attitude. Avec le discours, il y a implication, proximité de l'énonciateur ; avec l'histoire, distance, distanciation.

Ch. II. 4. Texte et pragmatique

En tant qu'entité large, le texte apparaît comme une totalité et inscrit de ce fait une perspective pragmatique. Définie comme l'étude de l'action humaine sur le monde par le langage, la pragmatique peut être précisée comme « *l'étude des conditions d'appropriété contextuelle des énoncés linguistiques* ».

La pragmatique est en effet, selon une autre définition communément admise, l'étude du « *rapport des signes à leurs utilisateurs* ». Et cette conception justifie les questions suivantes : Quelle idée nous faisons-nous du texte ? Quel rôle social assignons-nous au texte ?

Ch. II. 5. Texte, contexte, cotexte, métatexte....voir hypertexte

La notion de texte s'est enrichie de nombreux préfixes où il n'est pas toujours simple de s'y retrouver. Citons par ordre alphabétique : l'architexte, le cotexte, le contexte, l'épitéxte, l'hypertexte, l'intertexte, le métatexte, le paratexte, le péritexte, le transtexte. Un tel classement n'est qu'un inventaire naïf et il faut organiser ce champ.

Avec l'architexte et l'intertexte, nous prenons en compte le réseau de dépendances qu'entretient un texte avec l'ensemble culturel et historique dans lequel il s'inscrit. Un texte se nourrit d'autres textes, s'en fait nécessairement l'écho, porte la trace d'un intertexte. L'architexte se situe à un degré d'abstraction plus élevé que l'intertexte et vient reconnaître, par exemple, l'appartenance d'un texte à un genre. Le caractère plus abstrait de l'architexte

explique que les ouvrages spécialisés utilisent davantage la notion d'architextualité. La remarque vaut pour le couple tanstexte / transtextualité.

Le métatexte n'est pas sans rappeler la fonction métalinguistique de Jakobson par laquelle il est posé que le langage permet de parler de lui-même. Le métatexte est un texte sur un texte, autrement dit est un texte qui signale ou s'interroge sur son fonctionnement. La remarque vaut aussi pour le cotexte. Par cotexte, nous entendons l'environnement textuel verbal d'un segment dans un texte. I.e, est un segment choisi dans un texte, donc composé de ce qu'il y a avant et de ce qu'il y a après le segment sélectionné.

La notion de contexte est plus large, car il nous oblige à préciser l'idée que nous nous faisons du texte comme objet, comme produit matériel. Quant à la notion d'hypertexte est un texte non linéaire, et aussi un texte ouvert. Avec l'arrivée via l'informatique de l'hypertexte viendra modifier à terme notre conception de l'écriture et de la lecture. Le concept d'hypertexte est également polysémique. Il signifie en gros la reprise.

Enfin, le texte se présente comme un ensemble cohérent de phrases. L'exigence essentielle que doit manifester un texte est la cohérence. C'est cette dernière qui fait d'une suite de phrases donnée non une suite aléatoire, mais une suite organisée, logique. C'est à ce propos que Lita Lindquist écrit : « *La cohérence fait partie de la compétence linguistique de deux manières : d'une part, l'homme est capable de produire des textes, i.e. des suites cohérentes de phrases, d'autre part, il est en mesure de décider si une suite de phrases est cohérente ou non et si elle constitue un texte ou non* ».

C'est cette conception de la cohérence qui a fait dire à D. Maingueneau : « *La cohérence ne serait-elle pas pour le texte le concept équivalent de celui de grammaticalité pour la phrase ?* ».

Le texte, qui est ainsi défini comme une suite cohérente de ses phrases, peut se réduire à la représentation formelle suivante : Texte = Phrase (+ Cohérence + Phr + Cohérence...+ Phn).

Ch. III. La cohésion textuelle

La cohésion concerne la surface du texte, son niveau syntaxique et sémantique : il y est question de l'ensemble des moyens linguistiques qui assurent les liens intra-phrastiques et inter-phrastiques du texte depuis 1976. La linguistique transphrastique et la grammaire de texte insistent sur les marqueurs (liens cohésifs) responsable d'un tel effet de cohésion (anaphores, coréférence, connecteurs, etc.). La cohésion est, en grammaire de texte, inséparable de la notion de progression thématique.

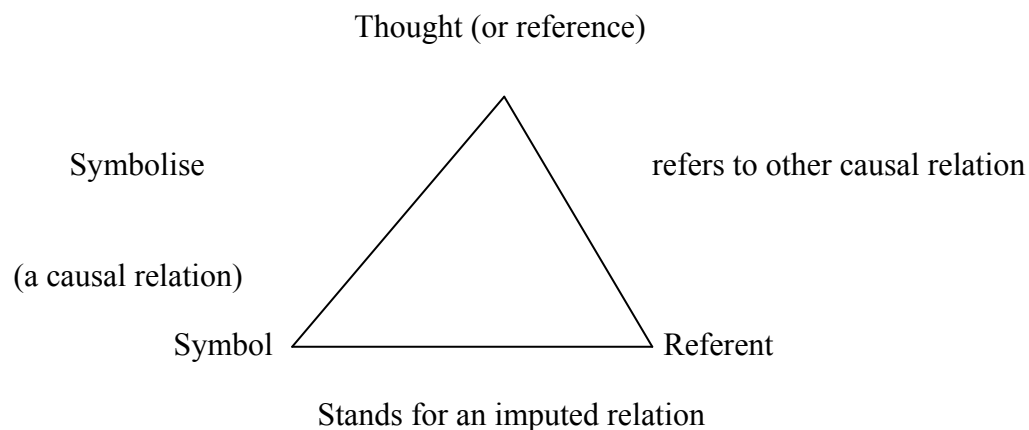
Les marqueurs de connexité induisent un effet sémantique de cohésion. Cependant, la connexité selon J. M. Adam semble correspondre à ce que d'autres auteurs comme Hallidays et Hassan appellent la cohésion. En conséquence, il paraît que le terme cohésion présente l'avantage d'être moins large que celui de cohérence et plus communément admis que celui de connexité. Ainsi donc, le terme de cohésion se fondera sur la syntaxe et la sémantique à travers lesquels les notions de (co)référence, de contigüité sémantique et de connecteurs, se sont des notions qui illustrent les liens cohésifs qui font d'une suite de phrases un texte.

Ch. III. 1. Référence et coréférence

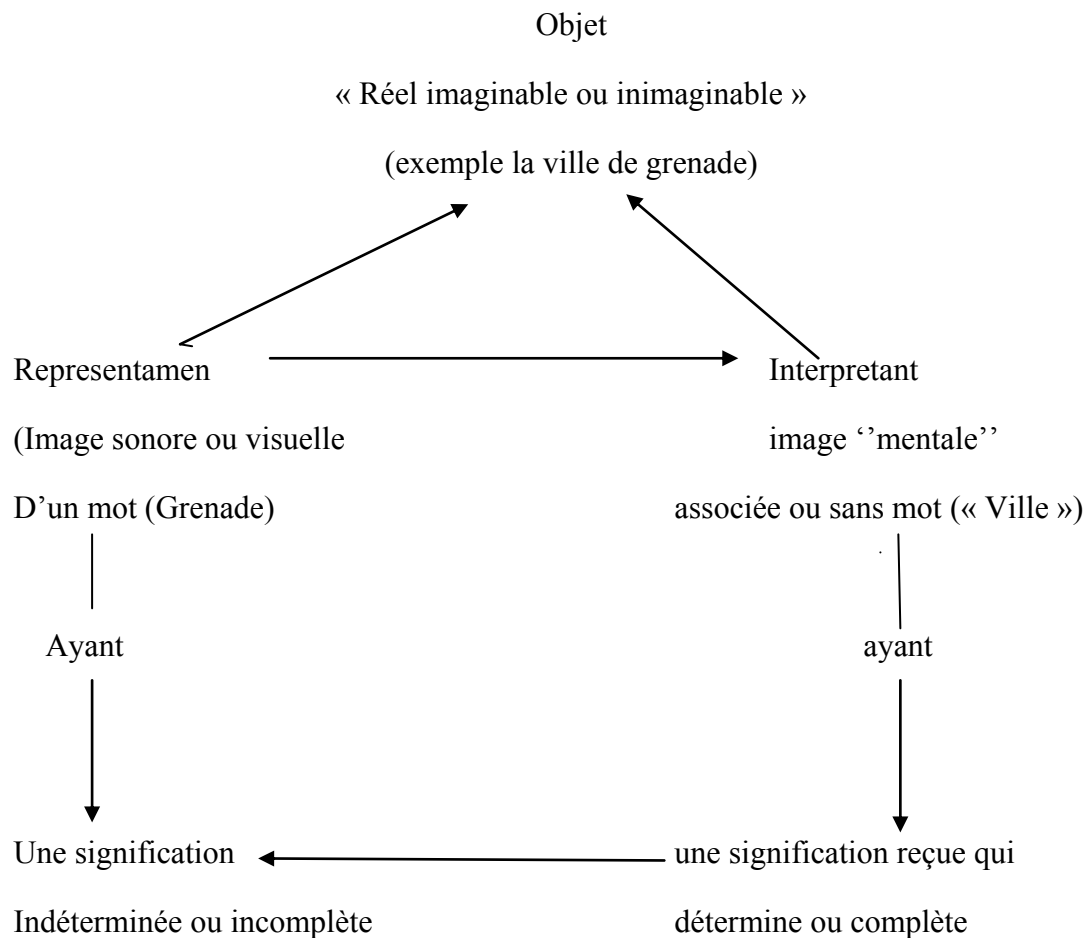
La notion de référence occupe le débat philosophique, mais aussi logique et sémantique. Les notions de référence et de référent ne doivent pas être confondues. La référence désigne une propriété du signe linguistique ou d'une expression de renvoyer à une réalité. Le référent est la réalité qui est pointée par la référence. Référence et référent sont souvent confondus au point d'être synonymes chez certains auteurs.

Pour la linguistique, la référence peut être définie comme la procédure ou la fonction par laquelle le langage renvoie au monde, i.e. à la réalité extralinguistique réelle ou imaginaire. La fonction référentielle est posée par certains linguistes (A. Martinet et G. Mounin par exemple) comme essentielle, centrale. La fonction référentielle est alors confondue avec la fonction de communication. Cette attitude méthodologique peut apparaître excessive, et Jakobson dans son schéma de la communication, refuse de faire de la fonction référentielle la fonction rectrice des cinq autres.

La tradition sémiotique fait également une place à la référence et les ouvrages de linguistique textuelle ne manquent pas de citer le triangle sémiotique d'Ogden et Richards.

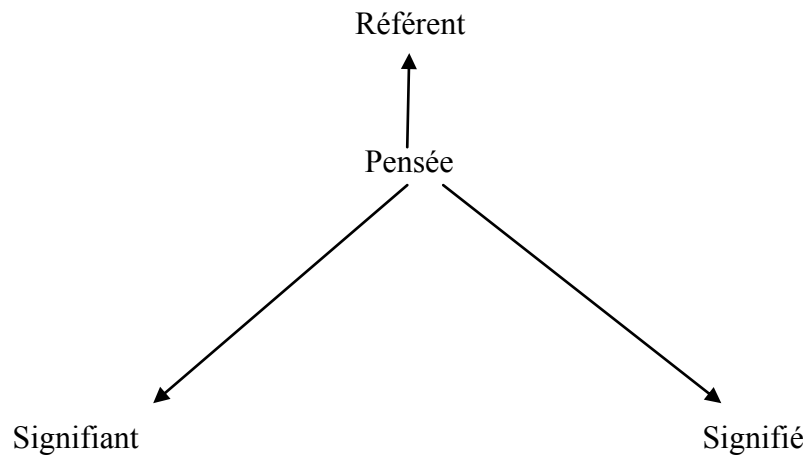


Ce qui nous renvoie vers le schéma de Charles Sanders Peirce:



Le triangle sémiotique permet d’opposer à la conception saussurienne du signe, une conception ternaire, où le référent s’ajoute au signifiant et au signifié afin de constituer le signe global. Cependant, le Bray J.M. préfère la conception classique et binaire du signe linguistique.

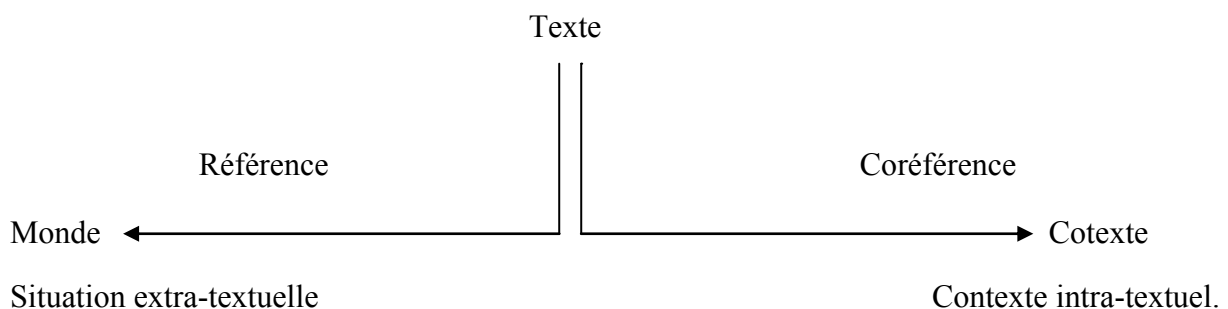
Ainsi donc, la référence est l’acte de désignation du monde par le signe. La référence introduit la réalité qui a pour nom le référent. Ce dernier, est nécessairement externe au signe. Bray J.M. ne voulait pas confondre l’univers du signe et celui des objets, les mots et les choses. Il termine par la proposition d’une nouvelle forme de triangle sémiotique :



Ainsi, la référence devient à partir de là l'un des paramètres de la conjoncture linguistique, de la performance, de la parole, mais reste externe à la langue, au signe proprement dit. C'est la raison pour laquelle la référence est une recherche d'adéquation du langage au monde, recherche toujours avortée, approximative d'où le recours à cette autre fonction du langage, qui est la fonction métalinguistique, fonction centrée sur le signifié, fonction qui vise à corriger les impropriétés du code (la langue).

Le découpage de la réalité par les langues est arbitraire. Les langues humaines découpent différemment les couleurs. Les langues comme le breton et le Kabyle auront ainsi un seul mot pour ce que les Français distinguent avec les mots bleu et vert. Et cette particularité linguistique n'indique pas une insuffisance visuelle des bretons ou des kabyles, n'interdit pas aussi à ceux-ci de distinguer le bleu et le vert tant avec leurs yeux qu'avec les métaphores de leur langue. Le Kabyle dira « comme la mer » pour le bleu et « comme l'herbe » pour le vert.

Le langage à ce niveau est représentation de la réalité et ne serait se confondre avec celle-ci. Et il faut comprendre langage dans un sens large. La référence est une procédure de renvoi du langage au monde, d'ancrage du texte dans le monde. C'est la référence qui permet à un texte de parler de quelque chose. La référence est renvoi externe, *exophorique*. Elle se distingue de la coréférence qui est renvoi d'un segment du texte à un autre segment du même texte. La coréférence est interne, *endophorique*. La référence est renvoi à la situation et au monde. La coréférence est renvoi au contexte, au cotexte.



À l'intérieur du texte, le renvoi peut fonctionner d'aval en amont, ou inversement. La coréférence sera de type anaphorique dans le premier cas ; de type cataphorique dans le second.

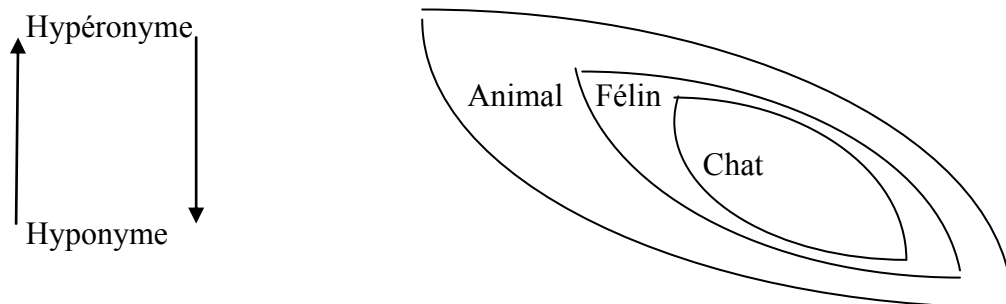
Selon Lindquist qui note que « *le passage de la référence à la coréférence se conçoit comme le passage d'une relation externe à une relation interne ; tandis que par la référence, le locuteur crée une relation entre le texte et la réalité, il établit par la coréférence des relations entre des éléments textuels. L'on constitue d'abord, par la référence externe, le thème du texte, pour le faire évoluer ensuite en une structure thématique par la coréférence* ».

Tandis que le dictionnaire de linguistique Larousse définit la coréférence comme suit : « Lorsque l'on a une phrase comme Pierre regarde Pierre dans la glace, Pierre sujet et Pierre objet peuvent désigner la même personne ; ils ont en ce cas la même référence ; ils sont coréférents au même objet. Dans ce cas précis, la coréférence entraîne la réflexivité du second Pierre et la phrase dérivée est alors Pierre se regarde dans la glace. Le deuxième Pierre peut être différent du 1^{er} et, en ce cas, il n'y a pas coréférence et il se produit pas de réflexivisation ; exemple un homme est un homme, Pierre n'est plus Pierre.

Ch. III. La contiguïté sémantique

La contiguïté sémantique se manifeste lorsque deux unités sont en relation et présentent quelques traits communs. Cette relation de contiguïté est prise du point de vue interne à la langue. Elle peut être une relation d'inclusion ou d'intersection.

Quand cette relation est de type inclusif, les unités (items) lexicaux entretiennent entre eux des relations d'hyponymie et d'hyponymie, des relations qui peuvent être représentées selon le schéma suivant :



Félin est hyponyme pour animal, mais hyperonyme pour chat.

Le rapport d'intersection repose sur le fait que plusieurs items lexicaux puissent présenter des sèmes communs. Dans des cas comme celui-ci, il faut se rapporter à l'analyse sémique développée par Bernard Pottier sur les sièges.

Références bibliographiques

Adam J. M., 1990, *Éléments de linguistique textuelle : théorie et pratique de l'analyse textuelle*, Liège ; Mardaga.

Adam J. M., 1992, *Les textes : types et prototypes*, Paris ; Nathan.

Adam J. M., 1999, *Linguistique textuelle : des genres de discours aux textes*, Paris ; Nathan.

Adam J. M., 2010 a, *L'analyse textuelle des discours. Entre grammaires de textes et analyse du discours*, conférence lors d'une journée d'hommage à P. Charaudeau : *L'analyse du discours dans les sciences du langage et de la communication*, Lyon II, 04.06.2010, [www.unil.ch/files/live/sites/fra/files.shared/ATD](http://www.unil.ch/files/live/sites/fra/files/shared/ATD), pdf (03.2015).

Adam J. M., 2010 b, *L'émergence de la Linguistique Textuelle en France : entre perspective fonctionnelle de la phrase, grammaire et linguistique du texte et du discours*, *Revista Investigações – Linguistica* 23/2 : 11 – 47.

Austin John L., 1970, *Quand dire c'est faire*, trad. Fr. Gilles Lane, Paris ; Seuil.

Bakhtine M., 1984, *Esthétique de la création verbale*, Paris ; Gallimard.

Barthes R., 1981, *L'analyse structurale du récit*, Paris ; Seuil.

Dijk Teun A. Van, 1973 a, *Grammaires textuelles et structures narratives*, (in :) *sémiotique narrative et textuelle*, Claude Chabrol (éd), Paris : Larousse, 177-206.

Grice Herbert Paul, 1979, *Logique et conversation*, *communication* 30 : 57-72.